

FÉVRIER 2015 / 07

QUADRARIAMAG

LE JOURNAL D'INFORMATION DE LA FÉDÉRATION DE L'INDUSTRIE EXTRACTIVE

**NUMÉRO
SPÉCIAL**

SALON DES
MANDATAIRES
2015

Fediex publie **une nouvelle plaquette technique** sur les produits issus de l'industrie extractive



LE SAVOIR-FAIRE
DE L'INDUSTRIE EXTRACTIVE
LES GRANULATS AU SERVICE DU MONDE EN ÉVOLUTION

► SOMMAIRE



3

L'industrie extractive,
des produits au service
des communes



4

Les granulats
au service des communes



6

La chaux :
un matériau de qualité éprouvée



7

La pierre bleue du Hainaut
dessine le visage de nos villes



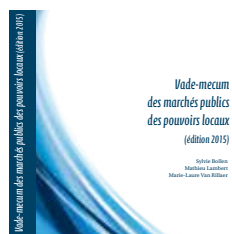
8

Sauvons nos routes



9

Les chantiers routiers
communaux et le Département
des travaux subsidiés de la DGO1
(SPW)



10

Vade-mecum des marchés
publics des pouvoirs locaux :
mise à jour 2015 désormais
disponible



11

Une nouvelle
plaquette technique !



Chers lecteurs,

En tant que Président de la Commission Communication de Fediex, je ne pouvais laisser paraître ce numéro spécial du QuadrariaMag sans vous inviter à nous envoyer vos coordonnées (courriel) afin que vous puissiez à l'avenir recevoir notre journal d'information.

Celui-ci paraît quatre fois par an, par voie électronique. A chaque numéro, le défi est relevé : interviews de personnalités, actualités et nouvelles de nos membres, agenda ou focus sur les changements législatifs qui nous concernent !

N'hésitez pas à contacter Mme H. Vanden Haute au 02/511.61.73 ou h.vandenhaut@fediex.be qui vous ajoutera avec plaisir à sa liste de destinataires !

Michel Evrard

Président de la Commission Communication de Fediex
Directeur des Calcaires de la Sambre

Quadraria Mag est une publication de la Fédération de l'Industrie Extractive

Editeur responsable : Michel CALOZET, FEDIEX – Rue Edouard Belin, 7 – B-1435 Mont-Saint-Guibert

Comité de rédaction : Michel CALOZET, Michel EVRARD, Régis LORANT, Benoit LUSSIS, Hélène VANDEN HAUTE

Conception et réalisation : PEPS COMMUNICATION ■ Mise en page : KNOK DESIGN

► EDITORIAL

L'industrie extractive, des produits au service des communes

Chers membres, Chers amis, Chers lecteurs,

Les communes sont les premiers interlocuteurs des carrières, ce qui est peut-être un fait trop peu connu. Bien avant le dépôt d'une demande de permis, carrier et commune sont en discussion sur le projet, sur la manière dont celui-ci va s'insérer dans le paysage et dans la vie de la commune.

Ce dialogue se poursuivra tout au long du processus d'autorisation mais aussi en cours d'exploitation au sein des comités d'accompagnement et à de multiples autres occasions, ce qui est essentiel pour permettre une intégration optimale de l'activité dans son environnement et d'en réduire les impacts pour les riverains.

La particularité des carrières est qu'elles sont liées au sol, à leur gisement. L'activité d'une carrière s'envisage donc toujours sur la durée. Elles sont donc, pour les communes, des sources durables et importantes non seulement de revenus mais aussi d'emplois locaux.

Cette année, notre Fédération – FEDIEX – prend part au Salon des Mandataires locaux. Il nous a en effet semblé primordial d'être présent à cet événement, qui constitue une plateforme incontournable de rencontre des pouvoirs locaux.

C'est pourquoi nous vous proposons ce numéro spécial de QuadrariaMag, qui a pour public cible privilégié les Administrations communales. Si nous avons évoqué plus haut l'environnement, l'emploi et l'économie, n'oublions en effet pas non plus que les produits de l'industrie extractive répondent à des besoins de tous les jours, qui sont brièvement développés dans les pages suivantes.

Ce numéro est également l'occasion de laisser la parole aux utilisateurs des produits de l'industrie extractive, tant privés que publics, pour leur permettre de relayer leurs propres préoccupations actuelles.

Nous vous souhaitons une bonne lecture, et vous fixons rendez-vous sur notre stand 5D13 !

Régis Lorant
Conseiller Technique

Les produits de l'industrie extractive répondent à des besoins de tous les jours.



Par **Marie-Madeleine Gigi**
(Sablières Lannoy),
Anne Vergari (Sagrex)
et **Jan Horemans** (Holcim)

Les granulats au service des communes

L'importance des produits
issus de l'industrie
extractive en tant que
matière première pour la
construction n'est plus
à démontrer. Utilisés
sous leur forme naturelle
(sables, graviers) ou après
transformation (bétons,
enrobés), les granulats
sont une matière première
indispensable.

Ils sont par exemple largement utilisés pour la réalisation des routes et autoroutes, en tant que composant principal du béton coulé en place, des éléments préfabriqués en béton, des enrobés bitumineux, en éléments de pierre naturelle et comme sous-couche de la structure routière.

Sans doute moins connues, mais pas pour autant moins importantes, il existe également nombre d'applications à plus petite échelle que l'on rencontre dans les communes et villages.

Les différentes voies de communication

Bien sûr, les autoroutes et routes nationales sont importantes. Mais la plus grande partie des voies de communication tombent sous la gestion des communes. C'est par exemple le cas des chemins de remembrement, des routes agricoles, des pistes cyclables, des chemins et des sentiers. Ces voiries ont leur propre type de revêtement, avec leurs propres exigences techniques. Les carrières locales peuvent parfaitement y répondre, et sont souvent capables d'offrir des solutions particulières.

Les différentes possibilités pour les voiries du réseau RAVeL en constituent un très bel exemple. Ce Réseau Autonome des Voies Lentes est connu internationalement et traverse de nombreuses communes.

Les exigences pour ce réseau sont très spécifiques. Il doit être accessible tant pour les randonneurs munis de solides chaussures, que pour les familles avec poussette et vélos d'enfant, ou pour les cyclotouristes. La surface de la voirie doit être confortable pour la circulation, et ne doit donc pas être trop dure. Elle ne doit souffrir d'aucune déformation, comme l'orniérage, et doit s'intégrer dans le paysage environnant.

Le cas idéal pour un chemin de promenade est un empierrement fin, de composition méticuleusement étudiée, et issu d'une carrière locale. Éventuellement, il peut même être légèrement lié afin de présenter un durcissement réduit. À la fois durable et souple, il reste agréable à l'emploi.

Rien de mieux également qu'un chemin hippique réalisé à l'aide d'un empierrement fin ou de sable rond naturel. Ce type de matériau est drainant, ne se durcit pas, est doux, et le cheval ne s'y enfonce pas trop profondément.

Les infrastructures sportives

Presque toutes les communes disposent d'une infrastructure sportive. Sa surface est en grande partie déterminée par la taille de la commune, mais cela mis de côté, il existe de nombreux éléments communs. Autour de ces infrastructures, on retrouve généralement des emplacements pour véhicules. Il n'est



pas toujours nécessaire d'utiliser une solution avec un revêtement en béton ou en enrobé bitumineux. Un parking réalisé à l'aide d'empierrement de qualité et selon une structure solide peut durer de nombreuses années. Au cours du temps, il peut y avoir des déformations ou l'apparition de trous, mais l'état d'origine peut très facilement être rétabli. Ces interventions ne nécessitent pas de faire appel à une entreprise spécialisée, et peuvent être réalisées par les services communaux. L'étape la plus importante est de faire le choix des bons matériaux pour la fondation et la couche de surface, en dialogue avec le producteur carrier.

De plus en plus de terrains de sport sont réalisés avec un revêtement synthétique. Ils sont praticables par quasi tous les temps et demandent peu d'entretien. La base d'un bon terrain synthétique est une bonne fondation en empierrement. Elle doit être drainante pour assurer la praticabilité par fortes pluies, mais doit aussi pouvoir contenir une quantité suffisante d'humidité pour que l'herbe synthétique ne soit pas trop sèche, ce qui peut causer des blessures en cas de glissement. Une recherche préalable permet de déterminer quelle est la meilleure composition. Ces constats sont identiques pour les pistes d'athlétisme.

Quelles que soient les réalisations, le carrier est à même d'aider les services communaux dans le choix le plus judicieux des matériaux mis en œuvre.

Les applications vont donc bien plus loin que le terrain de pétanque!

La pose de câbles ou de conduites

Les voiries communales cohabitent souvent avec divers impétrants, tels que des câbles électriques ou téléphoniques, et des conduites d'eau ou de gaz. Les travaux d'entretien et les diverses interventions sur ces éléments se réalisent la plupart du temps à l'aide de tranchées. Celles-ci doivent ensuite être remblayées. Cette opération est très délicate car elle doit pouvoir se faire facilement, compte tenu de l'exiguïté, sans mettre en péril l'impétrant, et avec des matériaux garantissant une bonne tenue de la voirie ou du trottoir après travaux.

Pour ce faire, une nouvelle application a récemment été développée. Il s'agit des Matériaux Autocompactants Réexcavables (MAR), qui se mettent en œuvre par déversement, sans compactage ni vibration, tout en développant en quelques heures une portance suffisante pour permettre rapidement la remise en circulation.

Et que dire d'autres applications?

Cette année, le début de l'hiver n'a pas été trop rude. Mais en 2011, son ampleur avait créé une situation où il était difficile d'obtenir du sel de déverglacement.

Il s'agit ici d'assurer une adhérence suffisante sur une surface glissante. Il est possible, dans certaines situations, de mélanger le sel avec du sable concassé. Cela améliore l'adhérence sur la route, et, dans la plupart des cas, est moins coûteux que le sel de déverglacement. De plus, cette solution est sans impact pour l'environnement. Et si les conditions hivernales sont attendues pour une longue période, le sable concassé peut alors devenir le meilleur choix. ◀

Les granulats sont largement utilisés pour la réalisation des routes et autoroutes, en tant que composant principal du béton coulé en place, des éléments préfabriqués en béton, des enrobés bitumineux, en éléments de pierre naturelle et comme sous-couche de la structure routière.

La chaux : un matériau de qualité éprouvée

Par Fediex Section Chaux



Lorsque le maître d'ouvrage est confronté à des terrassements en présence de sols en place qui n'offrent pas les caractéristiques de mise en œuvre, de portance et de stabilité souhaitées, il est recommandé d'appliquer les techniques et d'utiliser les liants les mieux appropriés. Afin de garantir la durabilité de l'ouvrage final, il est vivement conseillé de faire appel à des techniques comme le traitement de sol, notamment à l'aide de chaux de stabilisation.

Ces techniques éprouvées permettent de réutiliser les sols au sein du même chantier. Elles dispensent donc d'une partie – voire de la totalité – du transport et de la mise en décharge de sol non valorisable, et réduisent l'apport de matériaux de remblai extérieur. Par conséquent, cette technique contribue à l'optimisation de la qualité environnementale du chantier.

La réduction de transport sur chantier contribuera à prolonger la durée de vie des voiries et permettra – grâce à une meilleure traficabilité – une mobilité mieux sécurisée du chantier.

La stabilisation des sols permet de réduire les épaisseurs de matériaux de sous-fondation et d'augmenter la stabilité et durabilité des talus et des voiries.

Le traitement à la chaux des sols trop humides et/ou trop plastiques, comme les sols argileux ou limoneux, est une application exigeant une chaux de qualité irréprochable. Il peut être fait appel à cette technique dans de très nombreux cas.

Certains chantiers nécessitent de traiter de très grands volumes. Dans le cas des chantiers communaux, il s'agira par exemple de la transformation d'importantes surfaces de terrains en plate-forme industrielle, la construction de nouvelles voiries ou

l'aménagement des réseaux d'assainissement. Les parcelles concernées doivent être rendues exécutables, exploitables et bâtissables, tant en termes de bâtiments que de voiries et d'impétrants.

Mais ce type de traitement peut également être réalisé pour des volumes réduits. Par exemple, s'il s'agit de rendre une surface apte à la construction d'un bâtiment, au sein d'autres infrastructures. Si la place disponible sur chantier ne permet pas l'usage d'engins de génie civil de grande taille, nécessitant de l'aisance pour leurs manœuvres, le traitement à la chaux peut être réalisé en centrale.

Le recyclage des déblais de tranchées peut être réalisé à l'aide de la chaux pour permettre instantanément la réutilisation de ces sols, en remblais de conduites par exemple.

Dans tous les cas, le traitement à la chaux permet de réutiliser les terres et sols issus du chantier, tout en limitant l'apport de matériaux extérieurs, et donc les coûts et le charroi liés au chantier.

La propreté du chantier est améliorée en réduisant l'usure des voiries, les risques liés aux transports et les budgets d'entretiens.

Il existe différents types de chaux pour différentes applications (agriculture, bâtiment, traitement des eaux, ...). Chaque application requiert des spécifications de chaux bien précises. Pour les travaux de terrassement, les prescripteurs publics se sont rapidement rendus à l'évidence qu'il était nécessaire de se pencher tant sur les obligations de conformité du produit que sur l'aptitude à l'emploi aux conditions climatiques belges et donc sur la garantie des performances pour l'application visée.

C'est à la demande des prescripteurs que la marque volontaire BENOR a été créée pour la chaux en traitement de sols.

Le respect du règlement établi dans ce sens garantit à l'utilisateur la conformité du produit aux prescriptions des cahiers des charges régionaux, lui évitant dès lors certains contrôles qualité coûteux lors de la livraison sur chantier. Cette qualité est ainsi garantie grâce à un autocontrôle strict chez le producteur, sur base d'exigences techniques sévères, l'ensemble étant certifié par un organisme externe.

Si le marquage CE de la chaux, légalement requis pour une mise sur le marché, atteste en général la conformité avec la norme EN459 « chaux de construction », elle ne donne pas d'information sur l'applicabilité de la chaux

pour des travaux de terrassements exigeants et spécifiques à nos régions, ni sur le respect des qualités mentionnées dans les cahiers de charge.

La marque BENOR pour la chaux de traitement de sols est la seule marque existant pour ce type d'application. Elle a permis de créer pour l'utilisateur un niveau de confiance élevé grâce à l'utilisation d'un produit de qualité pour une application fiable, durable et présentant un avantage économique et environnemental important.

Le contrôle (interne et externe) attesté par cette marque évite tout contrôle supplémentaire sur chantier par le maître d'œuvre et l'entreprise. Tant la réactivité et la granulométrie de la chaux, éléments importants pour une exécution conforme, que sa pureté, importante pour l'efficacité d'exécution et la durabilité de l'ouvrage sont couverts par les essais de conformité. Tous ces paramètres sont primordiaux pour le respect des budgets d'exécution et d'entretien ultérieur.

Vu l'importance du bon choix du liant en fonction du cahier des charges, et en vue du respect du budget, de la qualité de l'ouvrage final et de la concurrence entre les entreprises adjudicatrices, il est indispensable de bien vérifier que les produits utilisés respectent les obligations légales (marquage CE) et prescrites (cahier de charges).

Le marquage facilite ce contrôle par une vérification du certificat Benor et du tampon Benor sur les bons de livraisons.

La marque BENOR pour la chaux de traitement de sols est dès lors un gage de qualité devenu indispensable pour tout donneur d'ordre. Elle contribuera au respect des budgets d'investissement et d'entretien par une exécution efficace et durable des terrassements.

Rappelons enfin que l'utilisation de la chaux ne se limite pas au traitement des sols : elle est également utilisée dans de nombreuses applications au service des communes : Matériaux Autocompactants Réexcavables (MAR), Liants Hydrauliques Routiers (LHR), enduits et mortiers pour bâtiments neufs ou pour la restauration de monuments historiques, recyclage des déchets de construction, recyclage des sols, ...

En conclusion, la chaux est un produit de qualité qui permet d'assurer la durabilité de nombreux types de chantiers communaux et régionaux, à vocation tant privée que publique. ◀

La pierre bleue du Hainaut dessine le visage de nos villes

Par **Vanessa Barbay**, Carrières du Hainaut

Les premières routes pavées apparaissent dès l'âge de bronze, au palais de Knossos en Crète vers 1700 avant J.-C.

C'est cependant vers 300 avant J.-C., avec les Romains et leurs célèbres dalles, que l'on découvre l'utilisation « à grande échelle » de la pierre comme revêtement de sol des voies reliant les villes autour de Rome et dans les rues principales. Des siècles plus tard, les pierres naturelles jouent toujours leur rôle premier : elles habillent notre environnement et dessinent le visage de nos villes. La pierre bleue du Hainaut est à cet égard l'un des matériaux les plus couramment utilisés en aménagements urbains.

Depuis toujours, la pierre bleue est prisée pour son élégance, sa solidité et sa robustesse. Les communes et les concepteurs urbains l'ont adoptée pour ses aspects durables et esthétiques. Résistante à l'usure, à la compression et d'une porosité quasi nulle, elle ne craint ni les ruissellements, ni les intempéries, ni les écarts de température, ni le gel. Ces nombreuses qualités, présentes à l'état naturel, en font une pierre inaltérable, même exposée aux pires contraintes de l'environnement. Les nombreuses réalisations emblématiques, tels que le Cinquantenaire ou la Bourse de Bruxelles, en témoignent.

La pierre bleue est un de ces rares matériaux qui acquiert de la plus-value avec le temps. L'usage et la patine ne cessent de l'embellir. Cette qualité de longévité est synonyme

d'économie dans le temps. Seules nos pierres locales, bien plus résistantes que les pierres d'origine étrangère d'aspect similaire, sont adaptées au climat de nos régions. L'authentique pierre bleue du Hainaut n'éclate pas, ne se fissure pas et ne s'effrite pas. Elle garde ses propriétés et son charme, passe les générations sans broncher, à condition d'être posée dans les règles de l'art. La qualité de la pierre va de pair avec la qualité de sa mise en œuvre. Il convient aussi de choisir les formats, les épaisseurs et les finitions à bon escient, en fonction de l'application.

Intemporelle, elle s'accommode des avancées architecturales et techniques. Fonctionnelle et esthétique, proposant une large palette de textures et de finitions, elle s'adapte aux besoins des communes et laisse libre court à l'imagination des concepteurs d'architecture et de paysages urbains.



*À bien des égards,
la pierre bleue du
Hainaut est un choix
écologiquement
responsable.*

Une pierre 100% 'made in Belgium'

À bien des égards, la pierre bleue du Hainaut est un choix écologiquement responsable. Choisir la pierre bleue locale, c'est choisir un matériau d'exception proche de chez vous. En profitant de ce don de la nature à proximité, de longs transports aux coûts énergétiques et financiers importants sont évités. C'est aussi encourager un savoir-faire séculaire, garant d'une qualité incomparable et assurant la pérennité d'un emploi local. D'où l'importance de maintenir et de relancer la présence des pierres locales dans le marché de l'aménagement de l'espace public actuellement pénalisé par la crise et par les finances publiques, mais aussi par l'ouverture dans les cahiers de charges à des produits alternatifs, d'origine étrangère. La circulaire ministérielle wallonne concernant les 'Clauses environnementales, éthiques et sociales à insérer dans les cahiers spéciaux des marchés publics d'aménagements' – cosignée par les Ministres Marcourt et Furlan – est un premier pas dans la bonne direction. Il est toutefois essentiel que tous les donneurs d'ordre publics soient informés et formés sur les mécanismes prévus dans cette circulaire afin de pouvoir porter les résultats escomptés pour les producteurs locaux. ◀



Sauvons nos routes

La Fédération Wallonne des Entrepreneurs de travaux de Voirie (FWEV) rassemble 150 entreprises du secteur, actives en Wallonie et affiliées à la Confédération Construction. Ses affiliés représentent près de 90 % de l'emploi dans le secteur des aménagements de voirie, des poses de câbles et canalisations et aménagement des espaces publics.

Le 27 novembre dernier, la FWEV lançait un cri d'alarme (« Sauvons nos routes ») et interpellait le citoyen. Ce nouveau mode de communication a surpris mais est à la hauteur de la gravité de la situation économique que nous vivons. Les finances communales sont également mises sous pression et nous savons que c'est à contrecœur que les communes ont fortement réduit leurs investissements. Si nous voulons redresser la barre, à la fois de notre économie, de nos finances publiques et des investissements, c'est par des solutions structurelles que nous y parviendrons.

Le ralentissement dans les mises en adjudications que nous connaissons traditionnellement après les élections communales se prolonge de manière inédite depuis 2 ans : moins 40 % dans le secteur routier, tous niveaux de pouvoirs cumulés. Depuis quelques mois ce net ralentissement commence à se mesurer par des pertes d'emplois dans le secteur (3500 emplois en 2012). La FWEV affirme que ces pertes d'emplois affecteront aussi les fournisseurs de matériaux, prestataires de services, etc.

Si les communes investissent moins, c'est non seulement en raison de toutes les charges nouvelles mais aussi de toutes les incertitudes administratives qui pèsent sur elles. Mais en plus, en raison de l'endettement global de la Belgique, les investissements

communaux sont aussi sous la loupe de l'Europe (via les normes SEC 2010). Les communes sont un véritable poumon pour notre économie. Elles représentent 50 % des investissements publics et ne représentent que 5 % de l'endettement public. Alors que les investissements publics belges sont déjà largement en-dessous de la moyenne européenne, tout frein aux investissements communaux est durement ressenti sur l'économie globale de notre pays.

Aujourd'hui, l'économie dans la zone Euro est en panne. Nous sommes au bord de la récession. Un consensus commence à apparaître entre les économistes internationaux (dont notamment en Belgique : Prof. De Grauwe, Prof. Pagano, Prof. Colmant, E. de Callatay), pour inciter l'Europe à lâcher la bride sur l'endettement des Etats et encourager les investissements publics, afin de relancer l'économie.

Dans le cadre du Salon des Mandataires Locaux, la FWEV plaide pour qu'une part significative des moyens qui seraient injectés dans l'économie, aillent dans le secteur routier communal. En effet, les besoins y sont criants; les travaux routiers c'est de l'emploi local direct et indirect ; ils nécessitent peu de main d'œuvre très qualifiées ; un réseau routier en bon état aura des répercussions positives sur l'ensemble de l'économie. ◀

Par **Didier Block**,
Secrétaire Général FWEV

Les chantiers routiers communaux et le Département des travaux subsidiés de la DGO1 (SPW)

Par **José Raskin**, Responsable de la Direction des Voiries Subsidiées

Les chantiers communaux représentent une proportion importante des travaux routiers réalisés en Wallonie. Ce n'est pas sans raison que, depuis quelques mois, la Fédération Wallonne des Entrepreneurs de Travaux de Voirie (FWEV) alerte régulièrement les décideurs locaux sur le ralentissement des investissements communaux dans le domaine routier.

Pour tous ces chantiers, c'est le CCT Qualiroutes, entré en vigueur le 1er juin 2012, qui doit servir comme base de référence tant pour les clauses administratives que techniques des cahiers spéciaux des charges.

Le document approuvé par le Gouvernement wallon le 20 juillet 2011 stipule que « le présent cahier des charges type QUALIROUTES complète les clauses administratives du cahier général des charges et détermine les clauses techniques applicables aux travaux exécutés sur les infrastructures routières et autoroutières situées en Région wallonne ».

Il est de la responsabilité des communes, agissant en tant que pouvoir adjudicateur, d'y veiller.

Lorsqu'il s'agit de travaux subsidiés par la Région, ses services exigent que le CSC, soumis à leur avis ou approbation, fasse référence à ce CCT Qualiroutes.

En ce qui concerne les produits de l'industrie extractive

Chaque chantier est concerné puisque les produits suivants font partie intégrante du CCT Qualiroutes : le sable (chapitre C3), les gravillons (chapitre C4), les graves (chapitre C5), les pierres naturelles (chapitre C28), les pavés en pierre naturelle (chapitre C29), les dalles en pierre naturelle (chapitre C30), les bordures en pierre naturelle (chapitre C31) et les matériaux résultant du traitement de matériaux extraits comme les ciments (chapitre C8) et les chaux (chapitre C9).

Le rôle du Département des travaux subsidiés consiste à rappeler, à tout pouvoir local qui lui transmet un projet pour avis, certaines règles de base à appliquer conformément au CCT Qualiroutes.

Il est ainsi rappelé que le CCT Qualiroutes, dans les articles 41 et 42 de son chapitre A, rend obligatoire la réception technique préalable des matériaux mis en oeuvre. Cela implique notamment de préciser dans les CSC les exigences qui sont d'application et de procéder effectivement à cette réception avant la pose de ces matériaux.

Le document de référence Qualiroutes-A-3 précise les modalités de cette réception technique préalable. Pour opérer celle-ci, le pouvoir adjudicateur peut prendre en compte la déclaration de performance (DoP) du produit si le marquage CE existe pour ce produit, les certificats de conformité volontaire et d'autres contrôles ou essais à préciser dans les documents du marché. ◀

Des informations intéressantes sur le sujet sont consultables sur le site qc.spw.wallonie.be



C'est le CCT Qualiroutes qui doit servir comme base de référence tant pour les clauses administratives que techniques des cahiers spéciaux des charges.

Vade-mecum des marchés publics des pouvoirs locaux : mise à jour 2015 désormais disponible

Par **Marie-Laure VAN RILLAER**, Conseillère à l'UVCW

L'Union des Villes et Communes de Wallonie vient de procéder à la mise à jour de son Vade-Mecum des marchés publics des pouvoirs locaux aux éditions Politeia, en intégrant les deux arrêtés de réparation, les régimes de responsabilité solidaire et évoquant les directives européennes adoptées au début de l'année 2014 ainsi que la récente jurisprudence.

Ouvrage à la fois complet et didactique, le Vade Mecum des marchés publics des pouvoirs locaux vise à éclairer les pouvoirs locaux et les paraloaux dans la passation de leurs commandes publiques.

Concepts de base et procédures de marchés y sont décrits, le cas échéant approfondis par l'examen de cas d'espèce, leurs étapes sont spécifiées dans le contexte organique des pouvoirs locaux.

S'adressant avant tout aux grades légaux, cadres dirigeants, juristes et praticiens des marchés publics au quotidien, cette nouvelle édition intègre les 2 arrêtés dits « de réparation » des 7 février et 22 mai 2014, qui définissent notamment de nouvelles règles en matière de sélection et de règles de paiement, la loi du 15 mai 2014 ainsi que les questions découlant des régimes de responsabilité solidaire applicables aux pouvoirs adjudicateurs, des considérations relatives aux nouvelles directives adoptées début 2014 par l'Union européenne et les évolutions récentes de la jurisprudence.

Ce Vade Mecum complète adéquatement l'ouvrage Les marchés publics pour les mandataires locaux en 15 questions, paru dans la collection « les indispensables des pouvoirs locaux », chez le même éditeur, et qui constitue, pour sa part, à la fois une base de connaissance de la matière, pour les mandataires politiques, appelés à participer aux décisions des organes compétents pour la passation et l'exécution des marchés, et pour les agents néophytes, ainsi qu'une synthèse de la matière à destination de tous les praticiens et des entreprises soumissionnaires ou adjudicataires. ◀

Les ouvrages sont disponibles sur **www.politeia.be**



*Sensibiliser le public
pour qu'il y voie
bien plus qu'un tas
de sable ou qu'une
brouette de cailloux.*

Une nouvelle plaquette technique !

Les produits issus de l'industrie extractive sont utilisés dans de très nombreux domaines, tels que la construction, la production de papier, de verre, d'acier, etc. Parfois discrets, ils sont pourtant présents de manière permanente autour de nous.

Si un œil non averti ne voit qu'un tas de sable ou qu'une brouette de cailloux, ce sable et ces cailloux ont pourtant fait l'objet d'un suivi de la qualité de la production très strict. Ce suivi implique la réalisation de nombreux essais en interne, mais aussi en externe par un organisme indépendant dont le rôle est d'attester des performances déclarées par le producteur.

Ces essais permettent de caractériser le produit d'un point de vue géométrique, mécanique et chimique. Ils ont tous une importance cruciale, car chaque application a ses propres exigences, parfois évolutives.

Par exemple, un gravillon est décrit par pas moins de quarante normes !

Afin de sensibiliser le public pour qu'il y voie bien plus qu'un tas de sable ou qu'une brouette de cailloux, la maîtrise de la qualité, et le suivi dont elle fait l'objet sont décrits dans cette nouvelle plaquette, disponible auprès de Fedieux. ◀



FEDIEX a mis en ligne son tout nouveau site internet. Visitez-le !
www.fediex.be

Les brochures éditées par FEDIEX sont à votre disposition *



NEW
Le savoir-faire de l'industrie extractive
Les granulats au service d'un monde en évolution



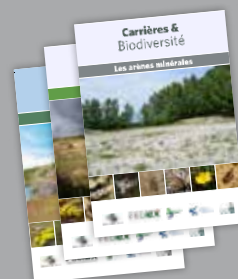
L'industrie extractive et transformatrice de Belgique :
Un maillon essentiel au bon fonctionnement de l'activité économique de notre pays



Rapport annuel et de Développement durable FEDIEX 2013
(Parution du Rapport annuel 2014 en avril 2015)



Biodiversité
(collaboration entre Pierres & Marbres de Wallonie, Unité Biodiversité et Paysage de l'Ulg Gembloux et FEDIEX)



Carrière et Biodiversité
Les Pelouses sèches
Les arènes minérales
Les plans d'eau
Les falaises et éboulis
Les plantes invasives



Eau & Pierre : Richesses wallonnes à valoriser
(collaboration entre Aquawal, Pierres & Marbres de Wallonie et FEDIEX)



La chaux hydratée : un additif multifonctionnel reconnu pour les enrobés bitumineux plus durables
(Edité par EuLa en collaboration avec FEDIEX)

* sur demande au 02/511.61.73 – h.vandenhoute@fediex.be